

MARCHES PUBLICS
MAIRIE DE CREISSAN



MARCHES DE FOURNITURE DE SERVICES
DE TELECOMMUNICATION

ACTE D'ENGAGEMENT

A- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Mairie de Creissan, représentée par Mr BARTHES Bruno, Maire

7 boulevard de la République, 34370 CREISSAN

Comptable public assignataire des paiements : Mme le Trésorier Payeur de la Commune

B- Contractant

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise

Adresse et téléphone :

Au capital de

Ayant le siège social à

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code activité économique principal (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés de

C- Montant du marché

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières du marché et du règlement de consultation, je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées pour l'ensemble du marché (ou lot) aux prix ci-dessous :

	Lot N°1	Lot N°2	Lot N°3	Total
Montant annuel H.T (Hors N° spéciaux et appels étranger)				
T.V.A				
Montant T.T.C				
Montant option H.T				
Montant option T.T.C				

D- Paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

- compte ouvert au nom de :
-
- sous le numéro :
-
- à :

j'affirme (nous réaffirmons) sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes (nos) torts exclusifs, que je ne tombe pas (nous ne tombons pas) sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 56 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 , modifiée par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (article 44 du Code des Marchés Publics) ou sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée par un autre pays.

E- Délai d'exécution

Ce marché sera conclu pour une durée de 2 ans à partir de sa date de notification au titulaire et pourra être reconduit par voie expresse pour l'année N+1 soit une durée totale de trois (3) ans.

L'installation est de 5 jours ouvrés sachant qu'il conviendra de procéder à l'installation les après-midi.

F- Durée de validité de l'offre

Le présent acte d'engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation.

Fait à.....

Le.....

L'entreprise,

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement

Fait à Creissan,

Le.....

Le Maire,

Bruno BARTHES

Notifié à l'entreprise le.....